

Re: MOUDIKI Thierry c/ CARDIF

From thierry.moudiki.perso@protonmail.com <thierry.moudiki.perso@protonmail.com>

To Agnes Avocats Nancy<ordre.agnes@avocats-nancy.com>,
Ordre Avocats Nancy<ordre@avocats-nancy.com>

CC Thierry Moudiki<thierrymoudiki@hotmail.fr>

BCC Delegation Generale<delegationgenerale@avocatparis.org>, info@pltv.fr, contact@off-investigation.fr , investigation@lemonde.fr, contact@mediapart.fr, info@ecchr.eu, Cncdh.info@cncdh.fr, COMMUNICATION@LDH-FRANCE.ORG, LDH@LDH-FRANCE.ORG, contactus@amnesty.org, smd@amnesty.fr, raphael.glucksmann@europarl.europa.eu, rima.hassan@europarl.europa.eu, jordan.bardella@europarl.europa.eu, info@humanrightsdefense.org, ohchr-InfoDesk@un.org, info@knowbullying.eu, institute@aljazeera.net, internet-group@ria.ru, office@ria.ru, media@ria.ru, media@sputniknews.com, dip@mid.ru, pc.mid@yandex.ru, site@mid.ru, contact@fidh.org, contact@halt-discrimination.org, redaction@disclose.ngo, Dominique.Potier@assemblee-nationale.fr, Thibault.Bazin@assemblee-nationale.fr, anthony.boulogne@assemblee-nationale.fr, estelle.mercier@assemblee-nationale.fr, frederic.weber@assemblee-nationale.fr, assistance-dgsi@interieur.gouv.fr, stephane.hablot@assemblee-nationale.fr

Date Saturday, August 16th, 2025 at 11:02

Message transféré "P.S. : Cela revêt une importance capitale en raison de la gravité de la situation. Étant donné que je n'ai aucun souvenir de la manière dont le dispositif a été implanté (dispositif à l'existence confirmé donc par la police, vu que vous avez tous perdu votre langue**), il est essentiel de comprendre que l'objectif de la torture (qui est manifeste, et une fois de plus, arrêtez de faire les gamins: <https://thierrymoudiki.github.io/blog/2025/06/10/r/python/techtionique/personal-note>) est d'induire de la fatigue et de créer de faux souvenirs. De plus, des mécanismes de suggestion subliminale sont employés, notamment à travers les réseaux sociaux (par exemple, synchroniser cet appareil avec mon fil d'actualités) en aide. De telles actions sont formellement interdites et passibles de sanctions pénales (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-against-torture-and-other-cruel-inhuman-or-degrading>). Elles se déroulent totalement en dehors de tout cadre légal. Par ailleurs, étant donné que je n'ai aucun souvenir de ces événements (ils poursuivent leurs actions jusqu'à fabriquer un faux souvenir ou un faux aveu, me forçant à mentir pour qu'ils cessent—ce mode d'action est bien documenté), la situation dépasse tout ce qui pourrait être considéré comme acceptable. J'ai également une autre question : pourquoi tentent-ils de m'impliquer dans leurs actes ? Je n'en ai sincèrement aucune idée.**

Pourquoi n'agissez-vous pas? Et rapidement? Vous êtes qui? VOUS ETES QUOI DE PLUS QUE MOI POUR JOUER À CA? Au-dessus des lois? Et ces discussions absurdes et tronquées, comme si j'avais perdu la tête? Ce sont des insultes...

Bien cordialement/Kind regards,

T. Moudiki

<https://linktr.ee/tmoudiki>

"

Bien cordialement/Kind regards,

T. Moudiki

<https://linktr.ee/tmoudiki>

Sent with [Proton Mail](#) secure email.

On Thursday, May 15th, 2025 at 12:04, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> wrote:

Bonjour,

J'accuse réception du document ci-joint.

De quels documents parlez-vous **très exactement** (voir la suite de ce mail également)? Le monsieur n'a même pas accusé réception de ce que je lui a transmis et a simplement arrêté de répondre, comme les autres avocats (et encore, quand j'arrive à avoir un rendez-vous). J'apprends directement par le bâtonnier Rui Pereira la décision de ne pas désigner de confrère. Ce bâtonnier Rui Pereira a-t-il au moins un contact direct? Ou compte-t-il jouer à ce match de tennis à travers vous?

Tout serait devenu fou? Ou alors est-ce moi? Ou essayez-vous de me faire croire que je vis dans un monde fou dans lequel je n'aurais plus de droit (alors que même Michel Fourniret et Dominique Pélicot en ont)?

Le fond du problème est très connu, mais encore trop officieusement, vu qu'il y a omerta ET peur, et en fonction des personnes, les deux. C'est un problème fondamental, à la base de tous les problèmes fondamentaux que je rencontre: je n'ai aucune intimité, AUCUNE, et le secret de l'instruction n'est donc pas garanti. En France. En 2025.

Bien cordialement/Kind regards,

T. Moudiki

<https://linktr.ee/tmoudiki>

Sent with [Proton Mail](#) secure email.

On Monday, May 12th, 2025 at 12:11, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> wrote:

Bonjour,

Quelles sont les suites à donner à ces affaires?

Cordialement,

T. Moudiki

<https://linktr.ee/tmoudiki>

Sent with [Proton Mail](#) secure email.

On Friday, April 25th, 2025 at 12:34, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> wrote:

Bonjour,

Pour faire suite à votre mail de ce jour, veuillez trouver ci-dessous les documents envoyés à Me Adam il y a plus d'un mois, avec les pièces jointes. Je n'ai pas eu d'accusé de réception (cf. mon premier mail de ce jour). **Dira-t-on maintenant que le jaune est bleu et que le vert est orange? Même avec des traces numériques?** On nage en plein délire là...

Bien cordialement/Kind regards,

T. Moudiki

Sent with [Proton Mail](#) secure email.

On Sunday, March 23rd, 2025 at 10:31, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> wrote:

Bonjour,

Voir mes réponses ci-dessous.

- Il n'y a pas de contrat en tant que tel, vu que le contrat automatiquement souscrit par l'entreprise auprès de BNP Paribas Cardif. Je joins à cet envoi un **relevé de situation** contenant toutes les informations concernant le contrat au 12 décembre 2024 ([releve_situation_2024-12-12.pdf](#)).
- On joue sur les mots là. Le document **comsuren54.pdf joint** indique que je suis en situation de surendettement. Le document **2024-04-08-Surendettement-BanqueDeFrance.pdf (à la page 3, et qui soit dit en passant ne doit pas être divulgué)** indique que le surendettement va du 05 juin 2023 au 19 avril 2028.
- Pour débloquer il n'y a pas de demande à fournir par une autorité. Et d'ailleurs, pourquoi y en aurait-il, si la précarité est déjà avérée? J'aimerais voir précisément la règle écrite qui le stipule. Les conditions sont clairement énoncées sur le site (voir "Les cas de déblocage anticipé", <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/epargnants/Pages/PER.aspx>), et dans ce cas précis (voir également et encore **2024-04-08-Surendettement-BanqueDeFrance.pdf**, au minimum 2 conditions étaient déjà réunies: la fin des droits à l'Aide de Retour à l'Emploi (ARE, voir le document **2022-09-01-notification-refus-ARE-v2.pdf**) et le surendettement (**2024-04-08-Surendettement-BanqueDeFrance.pdf**). Si malgré les justificatifs vous avez envie de vérifier si la demande de surendettement est arrivée à son terme, je vous invite également à contacter ces travailleurs sociaux: mschmitt@departement54.fr ou lou.sublon@cpn-laxou.com. Personne n'a réussi à débloquer l'épargne en 1 an.
- Justificatifs d'envois et de relances (sans compter les appels, mails, messages sur LinkedIn et sur Twitter, qu'on peut tous retrouver), voir: **Courrier - Thierry Moudiki - Outlook.pdf**.
- Pour le déblocage: 1ère demande en Mars 2024 (voir **1ere-demande-retrait-(3524)-All-mail _ thierry.moudiki.perso@protonmail.com _ Proton-Mail.pdf**); décision finale voir: **Decision-Deblocage-E-mail-Thierry-Moudiki-Outlook.pdf**. Le virement de 2865,15€ est arrivé le 14 février 2025 à 09h06 sur mon compte N26 avec la référence "RGLT QB-356331 RACHAT EX THIERRY LIONEL MOUDIKI NDOUMBE".
- Concernant les demandes (au pluriel donc) de médiation, il s'agit de tous les documents joints contenant médiation ou médiateur, ainsi que ceux commençant par "LMA-DEM*".

D'autres échanges, notamment avec les (au pluriel donc) médiateurs BNP et AMF dans [\(3523\)-All mail thierry.moudiki.perso@protonmail.com _ Proton Mail.pdf](#).

- **Voir point 1. Ne jouons pas sur les mots svp.** Si malgré les justificatifs vous avez envie de vérifier si la demande de surendettement est arrivée à son terme, je vous invite également à contacter ces travailleurs sociaux: mschmitt@departement54.fr ou lou.sublon@cpn-laxou.com. Personne n'a réussi à débloquer l'épargne en 1 an.
- Concernant le médiateurs des assurances, iy a eu les demandes VIE/225692-2024 et VIE/232287-2025. La première avait été rejetée. La demande du fichier **reclamation_VIE_232287_2025_26022025.pdf** n'est plus nécessaire, vu que le déblocage est intervenu entre temps.

Bien à vous.

On Tuesday, March 11th, 2025 at 16:52, Samuel ADAM <samuel.adam@live.fr> wrote:

Monsieur,

En l'état des éléments dont vous m'avez assuré la transmission, plusieurs éléments – essentiels me font défaut :

- Contrat souscrit auprès de l'établissement financier,
- Dates auxquelles vous avez sollicité puis obtenu du président de la commission de surendettement – ou du juge de l'exécution, la demande de déblocage à transmettre à l'établissement gestionnaire des fonds,
- Document portant autorisation de demande de déblocage émis par l'une de ces autorités,
- Date à laquelle vous avez transmis cette demande à l'établissement financier et justificatif de l'envoi,
- Date à laquelle les fonds vous ont été transmis et copie du document reçu et de l'avis de virement,
- Justificatif de votre demande portant saisine du médiateur (étant acquis qu'il convient d'attendre que celui ait pris position avant d'entreprendre une quelconque action, sous peine d'irrecevabilité de celle-ci).
- Décision de la commission portant effacement des dettes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Samuel ADAM

Avocat

48 avenue Anatole FRANCE

Protection des données personnelles : Conformément aux exigences posées à l'article 13 du Règlement [UE] 2016/679 relatif à la protection des données (RGPD), Maître Samuel ADAM peut collecter des données personnelles dans le but de traiter les dossiers qui lui sont confiés. Les personnes physiques ou morales lui adressant de telles données consentent expressément à cette collecte et peuvent avoir accès aux données envoyées par elles, en obtenir copie et en réclamer la suppression ou introduire une réclamation sur l'utilisation des données devant les autorités de contrôle. Les données collectées sont sécurisées et protégées contre toute utilisation abusive et seront détruites dès qu'elles auront cessé d'être nécessaires à l'exercice du mandat confié. Les logiciels et sous-traitants du cabinet d'avocat ayant accès aux données sont en conformité avec la réglementation applicable aux données personnelles.

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. L'Internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, l'expéditeur décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié.

1.69 MB 1 file attached

2025-08-11-Appel-17.m4a 1.69 MB